



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 1323 - Construction de logements sociaux

#### **PDH - Agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat**

#### **Rapport n° CP/2015/633**

#### **Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

#### Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'agrément de la Société AMELOGIS pour une opération en prêt social de location-accession (PSLA) correspondant à la construction d'un programme situé à MARLENHEIM.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale de l'habitat (l'ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation la demande d'agrément en prêt social de location-accession (PSLA) de la Société AMELOGIS en vue de la construction en location-accession de 5 logements individuels, îlot E (3<sup>ème</sup> tranche) route d'Austrasie à MARLENHEIM.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer un agrément à la Société AMELOGIS pour la construction location-accession de 5 logements individuels situés route d'Austrasie à MARLENHEIM.*

*Elle adopte, par ailleurs, les conventions ci-annexées, à intervenir entre le Département et la Société AMELOGIS pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de 5 logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la Société AMELOGIS dans le*

*cadre d'une opération de location-accession. Elle autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 19/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY